



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un bâtiment et parking attenant, secteur Centralite, quartier des Gibjoncs, BOURGES (18)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

C.P.F.A.M

N° SIRET

77563216900220

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PORZIO

Prénom(s)

JEROME

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur un terrain d'assiette d'environ 0,9 ha, CARREFOUR projette la construction d'un bâtiment (bureaux et commerces) développant une surface de plancher d'environ 2 336 m². Plus de 50 places de parking ouvertes au public seront également réalisées. Le projet prévoit de développer : - Bâtiments (bureaux et commerces) : 1914 m² - Espaces verts : 1 224 m² (hors bassin de retention) - Parvis en enrobe grenailler : 158 m² - Stockage caddie : 15 m² - Chaussée en enrobe : 1 313 m² - Stationnement perméable : 609 m² o 17 places dans l'alignement du Carrefour o 38 places complémentaires - 2 places en revêtement semi perméables pour la recharge véhicules électriques (IRVE) avec une borne double de recharge. - 3 places PMR en revêtement imperméables dont 1 PMR réservée aux véhicules électriques (IRVE)

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'améliorer l'offre locale en termes de commerces et répondre aux objectifs de renouvellement global du quartier des Gibjoncs

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet prévoit la construction du nouveau bâtiment accueillant bureaux et commerces. Le projet prévoit également l'aménagement des espaces extérieurs et du parking. - Arbres de haute tige preserves : 19 unités - Arbres de haute tige plantes : 14 unités - Arbres de haute tige supprimés : 8 unités Le projet prévoit également le raccordement du nouveau bâtiment aux réseaux : - De chauffage urbain, - D'eaux usées, - D'adduction d'eau potable, - D'eau pluviale, - D'électricité, - D'éclairage. Bassin de rétention de 177 m² + dispositif enterré sous le parking d'une capacité de stockage minimal de 65 m³.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, le projet sera raccordé aux différents réseaux cités précédemment. La gestion des eaux pluviales sera assurée par un bassin de rétention d'un volume d'environ 120 m³ localisé au nord du site. La gestion des eaux pluviales sera détaillée dans le DLE en cours de production. La démolition des enrobés est prévue afin de créer les nouvelles places de stationnement. L'entrée et une sortie du parking se feront le long de l'avenue du général de Gaulle, l'autre sortie sera rue François Villon. Le parking pourra accueillir 55 véhicules.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt d'un PC par CARREFOUR Réalisation en cours de l'EIE et du DLE Déclaration à l'échelle du quartier des Gibjongs (dépôt au T4 2026).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de places de parking ouvertes au public : 55 unités Nombre d'arbres : 32 unités Nombre d'arbre en état dégradé abattu : 11 unités	(55, unités) (32, unités) (11, unités)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas localise au sein d'une ZNIEFF, les ZNIEFF les plus proches sont localisees : - a 1,5km au nord ouest du site, ZNIEFF de type 1 PELOUSES MARNEUSES DES GARETTES Identifiant national : 240030343 - a 2,6 km a l'ouest du site, ZNIEFF de type 2 VALLEE DE L'YEVRE DE BOURGES A VIERZON Identifiant national : 240031305
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas localise dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope. L'APB le plus proche est localise a 4,9km au sud du site, il s'agit des " Carrieres du chateau et carriere de la Rottee".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas situe dans un PNR ou une reserve naturelle. La zone protegee la plus proche est une Reserve Naturelle Regionale : "Chaumes Du Verniller". Il se trouve a 9,3 km au sud ouest du site d'etude.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La Ville de Bourges met à jour son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), dit de 4eme echance, qui porte sur la periode 2025-2029. (Voir annexe volontaire n°1)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site d'etude ne comporte pas de monument historique. Le Monument Historique le plus proche est le « Couvent des Soeurs du Tres Saint Sacrement et de la Charite », a environ 860 m au sud du site. Le site d'etude est situe en dehors de son perimetre de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site est urbanise et n'est pas localise au sein d'une enveloppe d'alerte de zone potentiellement humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernee par un risque inondation par debordement de cours d'eau pour lequel un Plan de prevention des risques d'inondation (PPRi) de l'Yevre amont est en vigueur.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet est situe dans une commune couverte par un PPRN (risque inondation) prescrit et approuve le 24 mai 2011. Le site n'est pas localise en zone inondable. (Voir annexe volontaire n°1)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site du projet ne recense aucun ancien site basias/basol. Cette premiere analyse sera completee par des investigations specifiques. En cas de pollution averee, des mesures de gestion adaptees seront definies et mises en oeuvre afin de garantir la compatibilite du site avec les usages projetes. (Voir annexe volontaire n°4)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site d'etude est localise dans une zone de repartition des eaux : le bassin hydrographique du Cher.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas concerne par une AAC.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas localise dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche se situe a environ 1 km au sud du site. Il s'agit des « Abords marais de l'Yevre et de la voiselle ».

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'une NATURA2000, les NATURA2000 les plus proches sont localisées : - à 2,8 km à l'ouest du site, directive oiseau Vallée de l'Yèvre Identifiant national : FR2410004 - à 4,7 km au sud du site, directive habitat Carrières de Bourges Identifiant national : FR2400516
D'un site classé ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas localisé dans un site classé. Le site classé le plus proche du site d'étude se trouve à environ 1 km au sud du site. Il s'agit des « Marais de l'Yèvre et de la voiselle ».

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement direct dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Au regard de sa nature (bâtiments commerciaux et tertiaires ainsi que parkings), le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur les eaux souterraines. Des essais de perméabilité réalisés à la tarière manuelle indiquent des sols présentant une perméabilité moyenne, compatible avec une gestion des eaux pluviales à la parcelle via des dispositifs adaptés. (Voir annexe volontaire n°1)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Dans le cadre des travaux de démolition du parking actuel, des déchets d'enrobés et des terres pourront être générés. Les travaux de construction généreront des déchets.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet aura besoin de matériaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'a pas vocation à utiliser les ressources naturelles du sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde aux differents reseaux de la ville.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Localise en milieu urbain, le site est fortement artificialise. Le diagnostic phytosanitaire recense 101 sujets arbores dont 7 en evolution degressive, 16 en evolution incertaine et 78 en evolution bonne. Dans le cadre du projet, 11 arbres presentant un etat sanitaire degrade ou une gene fonctionnelle feront l'objet d'un abattage. (Voir annexe volontaire n°1 et 3) Une etude faune flore 4 espèces est actuellement en cours.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La Vallee de l'Yevre, situee a 2,8 km a l'ouest, est le site NATURA 2000 le plus proche du projet. Au vu de cette distance, et etant situe dans une zone urbaine deja artificialisee, le site ne presente pas potentialite d'accueil des especes visees. Il n'existe aucune connexion hydraulique avec le site d'etude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucune consommation d'espace n'est prevue, le projet etant limite au perimetre existant deja artificialise.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Bourges est concerne par trois PPRT (DGATT, Nexter Munitions, Nexter MBDA), mais le site est localise hors des zones d'alea (a plus de 2 km). Aucune ICPE n'est recensee sur la zone. Le site est expose aux transport de matieres dangereuses, (canalisation de gaz a 800 m a l'ouest et RD 940). Une industrie est localisee a 830 m au nord-ouest BOURGES-BIO-ENERGIE SERVICES (production de vapeur et d'air conditionne). (Voir annexe 4)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Bourges est concerne par trois PPRT (DGATT, Nexter Munitions, Nexter MBDA), mais le site est localise hors des zones d'alea (a plus de 2 km). Aucune ICPE n'est recensee sur la zone. Le site est expose aux transport de matieres dangereuses, (canalisation de gaz a 800 m a l'ouest et RD 940). Une industrie est localisee a 830 m au nord-ouest BOURGES-BIO-ENERGIE SERVICES (production de vapeur et d'air conditionne). (Voir annexe 4)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Au vu de la nature du projet, aucun risque sanitaire n'est a prevoir.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	D'apres le diagnostic, aucune trace d'amiante n'a ete detectee sur les materiaux et produits testes. L'ensemble des dechets sera evacue vers les filieres appropriees. (Voir annexe volontaire n°4)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La creation de 609 m ² de stationnement permeable avec 55 places au total dont 2 PMR et 2 IRVE contre environ 100 actuellement, devrait modifier le flux de vehicule. (Voir annexe volontaire n°1, il est a noter qu'une etude trafic est en cours a l'echelle globale du quartier afin de maitriser cet enjeu dans le secteur)
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Compte-tenu de sa nature, le projet ne sera pas source de nuisances acoustiques particulieres, hormis ponctuellement via l'accueil de vehicules motorises lie aux activites de bureaux/commerces
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est concerne par le bruit de la departementale l'Avenue de Lattre de Tassigny situee a 20m au sud.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'activite du site n'est pas generatrice d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune activite generatrice de nuisances olfactives n'est identifiee dans la zone d'etude.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	La voie ferree la plus proche du site d'etude est localisee a environ 1km au sud.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet engendrera des emissions lumineuses liees a l'eclairage des places et des facades du batiment.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'agglomeration de Bourges est globalement impactee par la pollution lumineuse.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet, de par sa nature, generera des rejets atmospheriques lies au trafic et au chauffage du batiment. Les pollutions atmospheriques indirectes liees au trafic genere seront diminuees via le developpement de mobilite douce et de bonnes de recharges IRVE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet rejettera des eaux usees et des eaux pluviales
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	La gestion des eaux pluviales sera assuree par un bassin de retention de 177 m ² + dispositif enterre sous le parking d'une capacite de stockage minimal de 65 m3.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne generera aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Durant la phase d'exploitation, quelques dechets menagers seront generes. Dans le cadre des travaux, des dechets d'equipements, d'enrobes et des terres pourront etre generes. D'apres le diagnostic amiante, aucune trace d'amiante et d'HAP n'est presente. Les dechets seront evacues vers les filieres appropriees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise a proximite d'un monument historique ou dans sa zone tampon de protection. Il est localise dans un contexte urbain continu et coherent, ne presentant pas d'enjeux patrimoniaux ou culturels notables. La DRAC, par courrier du 20/10/2025, a indique que le projet NPNRU des Gibjoncs au sein duquel s'inscrit le projet Centralite, donnera lieu a une ~~prescription de diagnostic archéologique~~ .
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site continuera a accueillir un espace urbanise dedie a des commerces et des activites de bureaux. Le nouveau parking remplacera l'ancien deja existant

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans un programme global de renouvellement urbain (NPNRU) comprenant plusieurs operations sur le secteur et dont l'evaluation environnementale (etude d'impact) est en cours. Au regard de la nature du projet (amenagement de stationnement sur site deja artificialise), les incidences cumulees seront faibles et maitrisees. Des projets susceptibles d'avoir des incidences cumulees avec le projet ont ete recense autour du site : - Creation d'un parking en elevation "Rue Felix Chedin" a Bourges (18) soumis a examen au cas par cas puis exempté d'etude d'impact, (localise a 1,2 km au sud ouest du projet). - Realisation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Port-Sec Sud a Bourges (18) soumis a examen au cas par cas puis exempté d'etude d'impact, (localise a 1,6 km au sud-est du projet).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les tests de perméabilité de type Porchet ont permis d'identifier les couches superficielles des sols : Sous 20 à 25 cm de terre végétale, une couche de remblais limono-calcaires et argilo-limoneux est rencontrée entre 0,2 m et 0,6 m de profondeur. Les tests concluent qu'au regard des ordres de grandeurs des perméabilités mesurées, les sols présentent des perméabilités moyennes. (Voir annexe volontaire n°2) Dans le cadre du repérage d'amiante et d'HAP sur site, il n'a pas été repéré de matériaux et produits en contenant. (Voir annexe volontaire n°4) Le diagnostic phytosanitaire recense 101 sujets arbores à l'échelle du secteur Centralite, dont 7 en évolution dégressive, 16 en évolution incertaine et 78 en évolution bonne. Dans le cadre du projet, 11 arbres présentant un état sanitaire dégradé ou une gêne

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Aucune mesure liée au désamiantage du site n'est nécessaire. Cependant, les déchets liés aux travaux seront gérés et traités dans les filières spécialisées. (Voir annexe volontaire n°4) Le diagnostic phytosanitaire rappelle que toute atteinte au système racinaire fragilise l'arbre, en particulier si des racines importantes sont sectionnées, ce qui peut compromettre sa stabilité et sa survie au-delà de certains seuils. Afin de limiter ces risques lors de travaux, des zones de protection doivent être définies autour des arbres avec des niveaux de contraintes variables, accompagnées de mesures strictes (travaux manuels, protections physiques, limitation des engins, périodes d'intervention adaptées). Enfin, un suivi avant, pendant et après chantier est indispensable pour évaluer les impacts sur les racines et garantir la pérennité des arbres. Le diagnostic phytosanitaire préconise également un calendrier de travaux à respecter. (Voir annexe volontaire n°3) À noter qu'une étude d'impact réalisée à l'échelle du projet global (comprenant le secteur Centralite) est en cours et adoptera les mesures ERC-A adaptées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'étude déjà largement construit et artificialisé ne présente pas d'enjeux majeurs. Les études réalisées par le maître d'ouvrage présentées en annexes volontaires, démontrent la prise en compte des enjeux potentiels et des mesures à prévoir en phase conception, construction et exploitation afin de minimiser au maximum l'impact du projet sur l'environnement. Le projet s'inscrit dans la démarche de renouvellement urbain du quartier des Gibjoncs, laquelle fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale (étude d'impact). Au vu de la nature du projet, des enjeux environnementaux relevés, des études techniques menées et de l'inscription du projet au sein d'un projet global faisant l'objet d'une étude d'impact, le recours à la réalisation d'une étude d'impact ne nous paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

PORZIO

Prénom

JEROME

Qualité du signataire

DIRECTEUR TECHNIQUE

À

LAGNIEU

Fait le

29-04-2026



Signature du (des) demandeur(s)